AVIS D'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de : PARIS GARE DE LYON - 75012

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, a organisé une procédure de sélection préalable en vue de l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après.

A titre principal : Vente de thé au détail et accessoires s'y rapportant

A titre accessoire ; ladite activité ne pouvant représenter plus de 10 % du chiffre d'affaires réalisé sur l'Emplacement : Vente de boisson à emporter (thé/tisane).

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, a assuré la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

Une convention d'occupation a donc été signée le 03/11/2026 entre SNCF Gares & Connexions et la société LE PALAIS DES THES pour une durée de 6 ans.

La convention d'occupation temporaire peut être consultée, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

La convention d'occupation temporaire peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.